

Administration financière—Loi

M. Francis: Monsieur l'Orateur, le député me permettrait-il de lui poser une question? Je l'ai écouté parler et je reconnais...

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre, s'il vous plaît. Je crois que le député devrait peut-être préciser s'il accepte de répondre à une question.

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, je me ferai un plaisir de répondre à une question du député quand j'aurai fini mon discours. Je sais qu'il tient à contribuer à ce débat comme il ne manque jamais de le faire.

Je parlais du rôle des comités permanents, du manque de collégialité qui les caractérise ainsi que de l'attitude du gouvernement à leur égard. Nulle part ailleurs cette attitude n'est plus flagrante que dans le cas de l'étude par les députés des prévisions budgétaires. Je tiens à vous dire, monsieur l'Orateur, que c'en est devenu complètement grotesque.

Nous renvoyons les prévisions budgétaires du gouvernement du Canada portant sur 45 milliards de dollars de dépenses publiques, aux comités permanents où elles sont censées faire l'objet d'une étude de la part des députés et pourtant il n'y a pas un seul de ces comités permanents qui puisse réunir le quorum. Mon collègue, le député de South-Shore me signale d'ailleurs qu'hier le comité permanent des pêches n'a même pas pu siéger du fait qu'il n'a pu réunir suffisamment de députés pour entendre des témoignages.

Lorsque je déclare que le comité ne comptait pas suffisamment de députés pour entendre des témoignages, je songe à une autre pratique illégale à laquelle on assiste désormais à la Chambre et qui fait que les comités permanents s'acquittent de leurs fonctions sans avoir en fait réuni le quorum. Nous avons adopté une pratique suivant laquelle les comités permanents de la Chambre peuvent entendre des témoignages s'ils comptent au moins cinq députés présents comprenant des représentants des deux principaux partis. Ce sont donc des comités de cinq membres qui siègent et qui entendent les témoignages, mais ils ne peuvent rien accomplir car il leur est impossible d'adopter des motions, de proposer des amendements ou de soulever des questions de privilège.

Hier, lorsque le comité permanent des pêches et forêts s'est réuni pour examiner les prévisions de dépenses du service des pêches du ministère de l'Environnement, il n'a pas pu poursuivre ses travaux, car il y avait moins de cinq membres présents. En vertu du Règlement adopté par le gouvernement en 1968 et des dispositions de clôture, les comités permanents sont censés avoir fait rapport à la Chambre des prévisions budgétaires principales au plus tard le 31 mai, minuit. Mais il n'y a pas une seule année où, au moins un et quelquefois deux ou trois ministères ne passent au travers de cette étude, même rapide, de leurs prévisions budgétaires, par suite des lacunes du système des comités. Même si les ministères se donnent la peine de comparaître devant les comités permanents avec leurs prévisions budgétaires, ils savent fort bien que tous ce qu'ils ont à faire est de se présenter et d'attendre, car leurs crédits seront adoptés de toute façon, et que les membres du comité ne peuvent absolument rien faire.

[M. McGrath.]

C'est pourquoi je crois fermement, comme je l'ai déjà dit, que pour que le contrôleur général joue un rôle utile, il faut procéder à une refonte du Règlement de la Chambre, réviser entièrement le mode d'établissement du comité et la procédure d'examen des réponses et changer également la présentation des prévisions budgétaires, comme nous l'avons d'ailleurs proposé dans l'amendement qui a été rejeté. Faute d'apporter ces modifications fondamentales, le contrôleur général se retrouvera dans la même situation intenable que le vérificateur général qui depuis des années, signale au comité des comptes publics que les dépenses gouvernementales ont crevé le plafond, sans qu'il puisse rien y faire.

Il faut ressasser à perpétuité que la Chambre a perdu tout contrôle des dépenses publiques et que le gouvernement n'est plus comptable au Parlement de ses dépenses. Il n'y a donc plus ni responsabilité ni contrôle. Nous-mêmes ici, à la Chambre, avons perdu notre ancien privilège parlementaire traditionnel qui nous permettait d'empêcher l'adoption des subsides.

Ces modifications au Règlement ont été obtenues par la clôture. Tant que cela ne sera bien compris, il ne faudra jamais se lasser de rappeler ce que le précédent vérificateur général a bien fait remarquer, la relation qu'il y a eu entre le réaménagement du Règlement intervenu en 1968 et l'explosion des dépenses publiques. Voyons ce qui s'est passé. Lorsque nous avons perdu le comité des subsides pour l'examen du budget et le contrôle des crédits, les dépenses publiques ont commencé de s'enfler à une telle vitesse qu'aujourd'hui, dix ans après, le déficit prévu est presque aussi élevé à lui seul que l'ensemble du budget d'il y a dix ans. Voilà ce que l'on nous a fait. Il faut que le Parlement reprenne les choses en main, il faut que le gouvernement apprenne à rendre des comptes.

Mon ami, pour lequel j'ai tant d'estime, me regarde en riant. Pourtant, il figure parmi les coupables. Si nous avions les choses en main, si nous forcions le gouvernement à rendre des comptes, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration n'aurait pas pris à l'État 1 million pour le donner à un publicitaire ami du gouvernement, afin qu'il lance une grande campagne nationale de publicité sur la fraude à l'assurance-chômage. Voilà un million de perdu en faveurs gouvernementales. Le ministre aurait obtenu le même résultat, et presque sans frais, en insérant simplement dans chaque enveloppe de prestations d'assurance-chômage, une carte rappelant la réglementation d'application de la loi sur l'assurance-chômage, les conséquences de l'infraction et les peines qui sanctionnent la fraude. Ça aurait été beaucoup plus simple. Mais avec un gouvernement aussi dépensier, il fallait dépenser un million en frais de publicité, ce qui est non seulement un gaspillage d'argent, mais une insulte à la plupart des prestataires d'assurance-chômage qui ne trichent pas.

Le même esprit règne du haut en bas des services de l'État. C'est donc avec beaucoup de regret que le président du Conseil du Trésor a jugé inutile d'être présent à la Chambre aujourd'hui, pour la troisième lecture d'un bill qui relève de ses attributions.